C G L CONTRAT D'INSCRIPTION 2023-2024							
Cheval St	net	Fait le					
Cours : N°de licence:							
Information à remplir (dans les cadres rouges)							
Information du cavalier:							
Nom : Prénom :							
Date de naissance :/ F/M							
Adresse:							
CP: Ville:							
Téléphone domicile / portable							
E-mail:@							
Personne à préve	<u>nir:</u>						
Personne 1:Profession:							
Tél domicile:Tél portable:							
Personne 2:							
Tél domicile :Tél portable:							
RÈGLEMENT (ne rien écrire si pas réglé)							
	Montant	Règlement et date					
Adhésion		/					
Licence (AVANT 2007= +18)		/					
Forfait / Carte		/					

Certificat médical: Oui

Assurance Annulation

Autorisation d'intervention Médicale

Je soussigné(e) Madame, Monsieur						
Mère – père _ tuteur(trice) – lui-même						
De l'enfant : Autorise à prendre						
en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence prescrite par le						
médecin y compris éventuellement l'hospitalisation, avec intervention						
chirurgicale et/ou transfusion sanguine, concernant la personne ci-dessus						
désignée. Observations à communiquer (allergies, antécédents) :						
Bon pour accord						
Fait à St Sébastien/loire,						
le Signature :						

Autorisation de diffusion

Je soussigné (e) Madame, Monsieur
Mère – père – tuteur(trice) –lui-même
De l'enfant

• Autorise l'établissement ADAESL Club des lles de St Sébastien /Loire, conformément à la loi, article 9 du code civil sur le droit à l'image et au son et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle, à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisés dans le cadre de l'équitation, sous la responsabilité de l'équipe éducative et sur lesquels peut figurer votre enfant ou vous-même. Vous nous autorisez à modifier les paramètres de la photographie ou de l'œuvre (modification des couleurs, de la taille, cadrage...) selon les besoins du support.

•N'autorise pas l'établissement ADAESL Club des lles de St Sébastien/Loire à utiliser les supports cités précédemment. La durée de la présente autorisation est valable pour l'année d'équitation en

cours et est consentie à titre gratuit

Bon pour accord
Fait à St Sébastien/Loire, le
Signature:

Conditions générales de vente

<u>COTISATION – INSCRIPTION</u> La cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club. L'inscription est individuelle et nominative. La cotisation n'est pas remboursable. La licence, reversée intégralement à la Fédération Française d'Equitation (FFE) n'est pas remboursable.

FORFAIT L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Le forfait annuel comprend 35 séances hors vacances scolaires, du 4 septembre 2023 au 29 juin 2024. L'inscription au forfait annuel et le règlement s'effectuent en une fois. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées. Tout changement d'horaire doit être validé par l'accueil uniquement ou sur proposition de l'enseignant. Dès le 2eme forfait annuel dans une même famille, une remise de 5% sera appliquée sur le forfait annuel le moins élevé.

RÉCUPÉRATION Vous avez la possibilité de récupérer **3 séances par forfait** annuel, quelles que soient les raisons de votre absence .Ces récupérations se font pendant les vacances en fonction des places disponibles et aux horaires proposés par les enseignants

ASSURANCE ANNULATION En complément du prix des forfaits annuel, vous avez la possibilité de souscrire une assurance « annulation ». Pour bénéficier de cette assurance , la licence est obligatoire. Un exemplaire des modalités de remboursement vous est remis à l'inscription. En dehors de cette assurance annulation aucune demande de remboursement n'est possible pour quelque raison que ce soit. Vous avez la possibilité de refuser cette assurance et de ce fait de renoncer à toute demande de remboursement. Pour les inscriptions réglées aux périodes, en cas d'arrêt de l'équitation, toute période commencée est due intégralement.

CARTE DE 10H Les cartes de 10H en supplément d'un forfait ou non, ne peuvent être utilisées que pour des heures isolées. Les cartes ne sont ni remboursables, ni reportables, ni cessibles.

Validité des cartes: 5 mois sans dépasser le 29 juin 2024

ANIMATIONS-STAGES-COMPÉTITIONS Les inscriptions aux animations, stages et compétitions sont fermes, ne peuvent donner lieu à aucun remboursement et ne peuvent être reportées. Les animations, stages et compétitions doivent être réglés à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué. Tout stage entamé est dû.

MATERIEL ET INSTALLATION II est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et bon état du matériel et des installations et de laisser l'harnachement mis à leur disposition en bon état et propre.

PRINCIPALES CONSIGNES DE SÉCURITÉ II est interdit de fumer dans toute l'enceinte du club aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et devant les carrières. Veillez à ce qu'aucun objet (poussette, vélo...) n'encombre les allées empruntées par les chevaux. Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement. Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité du club uniquement durant le temps de leur reprise et le temps de préparation de l'équidé soit 1/4 heure avant et 1/4 heure après. Les cavaliers ou responsables légaux s'engagent à respecter les articles du règlement intérieur. Celui-ci est affiché à l'accueil et disponible sur simple demande.

Fait à St Sébastien le.....